



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/376
S/18108
28 mai 1986

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Points 33 et 36 de la liste préliminaire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 28 mai 1986, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, en date du 22 mai 1986, dénonçant et condamnant le régime raciste d'Afrique du Sud pour ses attaques armées perpétrées contre le Zimbabwe, la Zambie et le Botswana.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 33 et 36 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) THIOUNN Prasith

* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration datée du 22 mai 1986 du porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique dénonçant et condamnant le régime raciste d'Afrique du Sud pour ses attaques armées perpétrées contre le Zimbabwe, la Zambie et le Botswana

Le 19 mai 1986, des éléments combinés des forces aériennes et terrestres du régime raciste d'Afrique du Sud ont lancé des attaques simultanées contre un quartier d'habitations de Harare, capitale du Zimbabwe, un camp de réfugiés dans la banlieue de Lusaka, capitale de la Zambie, et un village près de Gaborone, capitale du Botswana, causant des pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels.

Il s'agit là d'une agression terroriste, préméditée, insolente et barbare, perpétrée par le régime raciste d'Afrique du Sud à l'encontre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Zimbabwe, de la Zambie et du Botswana, en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Intervenant alors que la politique d'apartheid menée par le régime raciste de Pretoria devient de plus en plus brutale et fasciste, s'ajoutant à l'occupation illégale de la Namibie par ce même régime, cet acte d'agression ne fait qu'accroître la tension et la menace d'explosion en Afrique australe dont la situation est déjà précaire.

C'est donc avec une profonde indignation que le peuple du Kampuchea et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique se joignent à l'Organisation des Etats africains et à la communauté internationale tout entière pour dénoncer et condamner avec la dernière rigueur ce nouveau crime perpétré par le régime raciste d'Afrique du Sud et pour exiger fermement que ce dernier mette immédiatement fin à sa politique d'agression et d'intimidation contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays africains voisins.

Le peuple du Kampuchea et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique tiennent également à exprimer leur solidarité fraternelle avec les peuples et les Gouvernements du Zimbabwe, de la Zambie et du Botswana dans la défense de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de leurs pays respectifs.

Le peuple du Kampuchea et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique réaffirment en même temps leur solidarité et leur soutien fermes et constants à la juste lutte du peuple d'Afrique du Sud contre la politique d'apartheid brutale et rétrograde des autorités de Pretoria.

